



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2023-10**

Département d'Indre et Loire  
Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers :  
en exercice : 10  
présents : 6  
votants : 8

L'an **deux mil vingt trois**

Le 18 Janvier

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN** se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PINAUD.

Date de la convocation du conseil municipal : le 12 janvier 2023

**Présents** : MM Stéphane PINAUD, Claude THOMAS, Pascal HUET, Romane HUET, Aurélie DELAPORTE, Joël RAVENEAU

**Représenté(e)s** : Eric BREILLACQ donne procuration à Stéphane PINAUD.

Francis KATCHATOUROFF donne procuration à Pascal HUET

**Excusées/Absents** : Véronique GAROUX- Mégane MONNEAU

**Secrétaire de séance** : Pascal HUET

**OBJET : TRAVAUX D'EXHUMATION-CIMETIERE :**

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un conseil municipal qui a eu lieu le 2 Février 2009, l'assemblée a voté au relèvement des tombes non entretenues et non réclamées, conformément à la procédure d'abandon.

Depuis cette date, les travaux n'ont pas été réalisés.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réaliser les travaux d'exhumation selon la délibération du 2 Février 2009.

L'Entreprise Logistics Funéraire 37 a été choisi pour la réalisation des travaux sur 4 années, pour un montant de 12355.17€ HT pour environ 14 concessions par an.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- VALIDE la proposition financière de Logistics Funéraire 37 pour un montant de 12355.17 € HT sur 4 années pour environ 14 concessions par an.

- PRECISE que les crédits seront prévus à l'article 21316 du budget

**Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'état et de sa publication.**

Secrétaire de séance :  
Pascal HUET

Fait à Candes Saint Martin  
Le 10 Février 2023

Le Maire,  
Stéphane PINAUD

